

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

CHARTRE DES
BONNES PRATIQUES
**DE L'UCC
GRAND SUD**



UNE AGENCE
ACTIVE, RESPONSABLE
ET CITOYENNE, C'EST QUOI ?





1 Elle minimise son **impact environnemental**

Une agence qui, à travers ses réalisations et manifestations, contribue au respect de l'environnement et s'engage à :

- Ne pas utiliser de produits nocifs, dans la mesure du possible
- Réduire au maximum sa production de déchets

Une agence qui s'engage à faire appel à des fournisseurs qui respectent les normes environnementales établies.

Une agence qui s'engage à diminuer l'usage des transports individuels, en privilégiant les transports en commun, la marche à pied et le vélo, ou le co-voiturage.

Une agence qui s'engage à réduire sa consommation d'électricité et de chauffage.

Une agence qui s'engage à diminuer l'achat de produits plastifiés ou emballés et à éviter le gaspillage alimentaire.

Une agence qui s'engage à privilégier des solutions qui respectent les cycles naturels et favorisent des solutions qui s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire.

2 Elle met en place **des actions durables**

Une agence qui s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de recommandations stratégiques et opérationnelles, prenant en compte les critères qualitatifs de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Une agence qui s'engage à respecter les délais et les engagements fixés préalablement avec les clients.

Une agence qui s'engage à tenir des propos vrais et à réclamer la même chose de ses clients en matière de communication. La publicité ne doit donc jamais être fondée sur un mensonge mais sur une mise en avant des atouts majeurs.



3 Elle garantit une **démarche responsable**

Une agence qui privilégie le local. Elle s'engage à faire appel à des acteurs locaux pour la conception et la distribution de ses services et produits et elle contribue ainsi à réduire l'impact de ses commandes sur l'environnement tout en développant l'économie locale.

4 Elle privilégie **le durable au sein de son équipe**

Une agence qui s'engage à privilégier les recrutements durables (CDI) dès qu'elle en a la possibilité.

Une agence qui s'engage à n'utiliser le télétravail que s'il est au bénéfice du salarié, en gardant à l'esprit que cette méthode de travail implique un risque de désociabilisation et de solitude.

Une agence qui s'engage à appliquer des méthodes adaptées en termes de moyens matériels et humains.

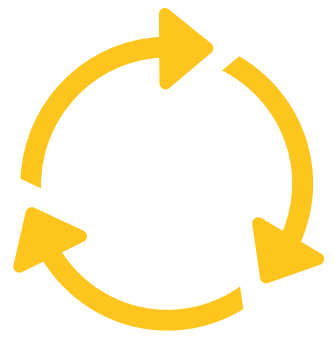
Une agence qui s'engage à être responsable et durable aussi avec ses stagiaires. Le stagiaire n'est pas une main-d'œuvre bon marché. Il doit être formé dans l'entreprise et avoir un tuteur. Il doit être rémunéré lorsque sa convention le prévoit, suivre les horaires de l'entreprise, avoir des missions en rapport avec sa formation. Il ne doit pas remplacer ou se substituer à un salarié.

5 Elle a un **recrutement responsable**

Une agence qui s'engage à recruter son personnel au regard de leurs seules compétences ainsi que dans le respect de l'égalité hommes/femmes.

Une agence qui s'engage à respecter le principe de vie privée et à ne pratiquer aucune forme de discrimination.





6

Elle est **transparente et respecte les règles**

Une agence qui agit en transparence avec ses clients et fournisseurs. Elle les informe en permanence de l'avancement des projets par tous moyens (réunions, conférences tél., email, etc.)

Une agence qui établit également un bilan des résultats obtenus par rapport aux actions menées et fait le parallèle avec les objectifs fixés au préalable. Une agence qui s'engage à travailler en collaboration avec des fournisseurs de confiance pour assurer la qualité du service rendu à ses clients.

7

Elle privilégie les comportements responsables et **lutte contre toutes les formes de discrimination**

Une agence qui à son échelle, entend jouer un rôle moteur dans la prévention et la formation aux grands principes du développement durable et de la RSE. Elle s'engage notamment à ne pas dégrader l'image des genres, des minorités ou des ethnies, par des propos, qui mal utilisés, pourraient laisser libre cours à une interprétation péjorative ou dévalorisante.

Une agence qui lutte contre toutes les formes de discrimination. Elle ne tient ni ne laisse tenir des propos ou des attitudes sexistes ou racistes. Elle prévient des excès et évite toute forme de harcèlement, violence verbale, intimidation, etc.

8

Elle accorde **le droit à la déconnexion**

Une agence qui s'engage à ce que ses salariés et fournisseurs ne soient pas tenus d'être connectés aux outils numériques professionnels en dehors des horaires de travail.



JE PARTICIPE !

En tant qu'agence membre de l'UCC Grand Sud,
je m'engage sur ces premières actions

TRI SÉLECTIF ET DÉCHETS

- ☒ Je forme mon personnel au tri sélectif
- ☒ J'utilise du papier recyclé pour mes documents imprimés
- ☒ Je demande à ma société de nettoyage d'utiliser des produits écologiques et biodégradables

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- ☒ J'éteins les appareils électroniques la nuit et le week-end
- ☒ Je promeus des solutions de mobilité durable chez mon personnel pour les trajets domicile-travail
- ☒ Je nomme un référent à la « transition énergétique » afin d'entamer une transition vers une éco-agence durable





ENGAGEMENTS DANS MON AGENCE

- ☒ Je m'engage à ne pas exercer de différence sur les salaires ou les usages avec le personnel féminin ou masculin
- ☒ Je m'engage à ne pas utiliser de critères subjectifs en dehors du savoir-être et du savoir-faire lors de mes recrutements (âge, sexe, origine, handicap, etc.)
- ☒ J'incite mon personnel à déconnecter ses appareils professionnels en dehors des horaires de travail

RÉALISATION DES PRESTATIONS

- ☒ Je dématérialise la documentation
- ☒ J'incite au travers de mes réalisations au respect de l'environnement
- ☒ Je m'engage à privilégier des fournisseurs respectant les normes environnementales établies
- ☒ Je sensibilise mes clients, fournisseurs et collaborateurs aux objectifs de la transition énergétique

